

# LEcho

15:31 - 10 décembre 2010 par Luc Van Driessche

## Le procès KB Lux aux oubliettes

La cour d'appel de Bruxelles a confirmé le caractère irrecevable des poursuites pour fraude fiscale engagées contre onze ex-dirigeants et trois clients de la KB Lux et de KBC. Le président Pierre Saint-Rémy a eu des mots très durs à l'égard du juge d'instruction Jean-Claude Leys et du Parquet.

C'est la fin d'une interminable affaire déclenchée voici près de 17 ans. La Cour d'appel de Bruxelles a confirmé vendredi matin le **verdict sans équivoque** rendu il y a un an quasi jour pour jour en première instance. Les pièces sur la base desquelles le ministère public fondait ses poursuites pour fraude fiscale, usage de faux et blanchiment d'argent contre onze ex-dirigeants et trois clients de la KB Lux et de l'ex-Kredietbank ont une nouvelle fois été jugées **irrecevables**.

Les 2.995 pièces du dossier, des listings et fichiers répertoriant des comptes ouverts au Grand-Duché par des ressortissants belges et subtilisés par des employés indélicats désireux de se protéger d'un licenciement, ont été déclarées nulles et non avenues. **La procédure** visant 14 ex-collaborateurs, dont l'ancien CEO de KBC Remi Vermeiren et l'ancien patron de la KB-Lux Damien Wigny, **est donc éteinte**. A moins d'un pourvoi en Cassation du ministère public, à première vue hautement improbable.

Le jugement rendu par le président Pierre Saint-Rémy est plus dur encore que celui prononcé en première instance par le juge Pierre Hendrickx le 8 décembre 2009. Aux "soupçons de partialité" évoqués par le second à l'égard des enquêteurs et du magistrat instructeur, le juge Saint-Rémy ajoute une couche de "manipulations" de l'enquête et de "tromperies" du **juge d'instruction Jean-Claude Leys** et des enquêteurs de la PJ.

### Un juge partial

Les oreilles de l'actuel juge à la Cour d'appel de Mons risquent de siffler pendant un petit moment. *"En organisant, avec l'aide consciente de la police, des scénarios visant à blanchir les pièces du dossier, le juge d'instruction a gravement failli à son devoir qui est de veiller à la légitimité des moyens de preuve"*, a lancé le juge Saint-Rémy.

Autrement dit, *"le juge d'instruction Leys a failli à son obligation d'impartialité. Quant au Parquet, il a failli à sa mission qui consiste à veiller à la légitimité des moyens de preuves recueillis"*, a souligné le président de la Cour d'appel. Selon lui, la Cour n'a en effet jamais eu la moindre "garantie raisonnable" assurant que les pièces du dossier *"n'auraient pas été frauduleusement manipulées"*. Les prévenus ont dès lors été *"irréremédiablement privés de leur droit à un procès équitable"*.

### "Un grand principe de justice"

Inutile de dire que le soulagement et la joie prédominaient du côté des ex-prévenus et de leurs avocats. *"Une décision sur un grand principe de justice a été rendue aujourd'hui. La Cour a jugé inacceptables, dans un état de droit, de telles pratiques par un juge d'instruction"*, claronnait Michèle Hirsch, l'avocate de Damien Wigny, l'ex-patron de la KB Lux. Qui faisait ainsi allusion à l'un des arguments avancés par le ministère public, selon qui les anicroches dans l'enquête ne pouvaient dispenser la Cour d'examiner le fond du dossier.

Damien Wigny, l'un des principaux prévenus avec son successeur Etienne Verwilghen et Remi Vermeiren, ex-CEO du groupe KBC, se disait avant tout *"soulagé"*, tout en se félicitant d'un jugement *"très fort et percutant"*.

Au milieu des effusions et des embrassades, l'avocate et son client balayaient d'un revers de la main la possibilité de réclamer des indemnités. *"La justice a bien travaillé, cela suffit"*, estime Me Hirsch.

Du côté de KBC et de KBL (ex-KB Lux, on se félicite aussi du jugement. Non sans réaffirmer que *"sur le fond également"*, leurs ex-dirigeants et collaborateurs n'avaient *"pas enfreint les règles"*.